

Saint-Denis, le 03 FEV 2012

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'Académie de la Réunion  
Chancelier des Universités

à

Monsieur le Président de l'Université  
Mesdames et Messieurs les Conseillers du Recteur  
Mesdames et Messieurs les IA-IPR et les IEN  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les Présidents de Greta

Délégation  
Académique à la  
Formation  
Continue

Affaire suivie par  
Marie-Claude  
GUYON  
Téléphone  
02 62 29 78 30  
Fax  
02 62 29 66 15  
Courriel  
dafo.secretariat  
@ac-reunion.fr

26, rue  
Pitel  
97490 Ste Clotilde  
Ile de La Réunion

Site internet  
www.ac-reunion.fr

**Vous voudrez bien assurer la meilleure diffusion de cette circulaire  
par affichage en salle des professeurs et dans tous les services administratifs.**

**Objet : Recrutement 2012-2013 des Conseillers en Formation Continue**  
Décret n°90-426 du 22 mai 1990  
Note de service n°90-129 du 14 juin 1990

Je vous informe qu'un recrutement de Conseillères et Conseillers en Formation Continue (CFC) aura lieu pour la rentrée 2012.

Les conditions de candidatures et la procédure de recrutement sont présentées en annexe. Deux réunions d'information sur le métier de Conseiller en Formation Continue seront organisées.

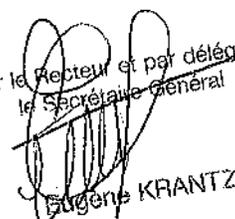
**Le mercredi 22 février de 14h à 16h  
Au Lycée Professionnel  
180 rue Marius et Ary Leblond St Pierre**

et

**Le mercredi 29 février 2012 de 14h à 16h  
Au Lycée Lislet Geffroy  
Cité Scolaire du Butor St Denis**

Elle fournira l'occasion aux candidats de s'informer, en particulier auprès de Conseillers en Formation Continue en exercice, sur les conditions dans lesquelles ils accomplissent leurs missions et d'obtenir des réponses aux questions qui les intéressent.

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général



Eugène KRANTZ

## ANNEXE 1

### RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE ACADEMIE DE LA REUNION

#### - APPEL A CANDIDATURE-

Des postes de Conseiller en Formation Continue sont susceptibles d'être vacants à la rentrée 2012.

#### 1- CONDITIONS DE CANDIDATURES

Textes de référence :

- Décret N°90- 426 du 22 mai 1990
- Note de service n°90.129 du 14 juin 1990

Peuvent postuler :

- **Les Conseillers en Formation Continue** titulaires d'autres académies désirant effectuer une mutation
- **Tous les fonctionnaires d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et d'enseignement** ainsi que ceux de la catégorie A du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- **Les fonctionnaires titulaires de l'Etat**, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emploi ou à un emploi de catégorie A. Pour exercer les fonctions de conseillers en Formation Continue, ces personnels devront être détachés dans un des corps mentionnés à l'alinéa précédent, nonobstant toute disposition contraire figurant dans les statuts de ces corps.
- **Les personnels non titulaires de l'Education Nationale** (maîtres auxiliaires ou contractuels formation continue soumis aux dispositions du décret N°93-412 du 19 mars 1993) justifiant d'un titre ou diplôme de niveau II ou de niveau III complété par trois années d'expérience professionnelle en formation continue ou enfin, à titre dérogatoire, de niveau IV complété par cinq années d'expérience professionnelle dans des fonctions de responsabilité en formation continue.
- **Les candidats extérieurs titulaires de diplômes** permettant l'accès aux concours de catégorie A de la fonction publique et justifiant d'une expérience professionnelle en rapport avec la formation d'adultes.

#### 2- RETRAIT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature pourront être

- Téléchargés sur le site Internet <http://www.ac-reunion.fr>
- Ou retirés à l'adresse suivante :

Délégation Académique à la Formation Continue  
26 rue Pitel- 97490 Ste Clotilde  
De 9h à 12h et de 14h à 16h  
Tél. : 0262 29 78 30  
Mèl : [dafco.secretariat@ac-reunion.fr](mailto:dafco.secretariat@ac-reunion.fr)

### **3- RETOUR DE DOSSIER**

La date limite de réception des dossiers est fixée au **mercredi 21 mars 2012 à 16h00** délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai, ne pourra être pris en considération.

Le dossier devra être adressé à la DAFCO 26, rue Pitel 97490 Ste Clotilde

### **4- PROCEDURE DE RECUTEMENT**

Les opérations de recrutement se dérouleront en deux étapes :

- Vérification de la recevabilité des candidatures et sélection sur dossier
- Entretien avec un jury de recrutement (composition : 1 chef d'établissement, 1 IEN Formation Continue, la Déléguée Académique à la Formation Continue, 1 Conseiller en Formation Continue)

Les entretiens se dérouleront **les mardi 15 mai et 16 mai 2012** dans les locaux de la DAFCO, 26 rue Pitel à Ste Clotilde

La commission académique consultative compétente à l'égard des CFC se réunira **en juin 2012 à la DAFCO**

PJ : Appel à candidature (Annexe 1)

Planning des opérations de recrutement (Annexe 2)

Descriptif des fonctions et de la situation de Conseiller en Formation Continue (Annexe 3)

Note d'information pour avis hiérarchique (Annexe 4)

Dossier de candidature (Annexe 5)

## ANNEXE 2

### CALENDRIER DU RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE

**ANNEE SCOLAIRE 2012-2013**

Appel à candidature	7/02/2012
Réunions d'information : Au Lycée Professionnel Salle de réunion 180 rue Marius et Ary Lebond St Pierre  Au lycée Lislet Geoffroy salle E 06 Cité scolaire du Butor à St Denis	Mercredi 22 février 2012 de 14h à 16h  Mercredi 29 février 2012 de 14h à 16h
Retour des dossiers de candidature : 1- pour les titulaires et contractuels de la fonction publique : <b>avec avis du supérieur hiérarchique</b>  2- pour les personnels extérieurs à l'Education Nationale : <b>sans avis du supérieur hiérarchique</b>  Dépôt de candidatures à la DAFCO, 26 rue Pitel à Ste Clotilde	<b>Le Mercredi 21 mars 2012 – 16h00</b>
Entretiens des candidats sélectionnés	<b>mardi 15 mai et mercredi 16 mai 2012</b>
Commission académique consultative compétente à l'égard des Conseillers en Formation Continue	<b>Juin 2012</b>

## ANNEXE 3

### 1- MISSIONS DE CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE

Le Conseiller en Formation Continue est chargé de développer les activités de formation continue des adultes dans les structures du réseau académique de l'Education Nationale (DAFCO, GIP FCIP, GRETA)

Il mobilise quatre champs d'action :

- **Ingénierie**
  - Assurer une veille sur les réglementations, démarches, méthodes et outils de formation
  - Analyser une demande
  - Elaborer une proposition de conseil
  - Elaborer une réponse formation sur mesure
  - Concevoir un processus d'évaluation des résultats et des effets
  - Capitaliser et mutualiser les outils et les expériences
  
- **Action commerciale- relations extérieures**
  - Assurer la veille sur le marché de la formation
  - Contribuer à l'élaboration de la politique commerciale du GRETA
  - Planifier et conduire des actions commerciales
  - Conduire et conclure une négociation commerciale
  - Développer des partenariats
  
- **Conseil à l'interne**
  - Contribuer à l'élaboration, l'évaluation et l'ajustement du plan de développement du GRETA
  - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de GRH
  - Contribuer à l'élaboration et au suivi du budget du GRETA
  - Contribuer au développement des dispositifs de formation
  - Contribuer à la détermination des objectifs et des engagements de la politique qualité
  
- **Conduite d'actions et des dispositifs de formation**
  - Animer les équipes administratives et pédagogiques
  - S'assurer de l'organisation matérielle et des moyens des actions
  - Piloter l'accueil et le recrutement des stagiaires
  - Contribuer au suivi administratif et financier des actions
  - S'assurer de l'évaluation, du suivi et de l'amélioration de la qualité du service rendu

Motivé, enthousiaste, dynamique, le Conseiller en Formation Continue maîtrise parfaitement les techniques de communication et a des aptitudes marquées pour la négociation et l'animation. Amené fréquemment à formaliser, il doit faire preuve de réelles qualités rédactionnelles et maîtriser les outils bureautiques.

Disponible et mobile, il est indispensable qu'il dispose d'un véhicule personnel. Un goût et une pratique du travail en équipe sont indispensables.

**En raison de la diversité des activités liées à sa fonction, le Conseiller en Formation Continue doit savoir s'organiser et gérer son temps.**

## **2- INTERLOCUTEURS**

Auprès des entreprises, il exerce des fonctions de conseil et d'ingénierie en formation portant sur l'analyse du besoin économique et social, la conception de plans de formation, la connaissance des aides aux entreprises, la mise en œuvre d'actions de formations. Ces fonctions sont aussi exercées vers d'autres partenaires tels que les collectivités territoriales et les services extérieurs de l'Etat.

Auprès des stagiaires, le Conseiller en Formation Continue participe aux dispositifs d'information, de bilan, d'évaluation des acquis et d'orientation.

Auprès des formateurs, le Conseiller en Formation Continue aide à la recherche et à la production pédagogique, en particulier dans les domaines de la conception de l'alternance, de l'individualisation de la formation et de la validation.

Auprès des Chefs d'établissement des GRETA, il est, au sein d'une équipe, force de proposition pédagogique et technique pour l'élaboration de la politique de développement des Greta, et assure la mise en œuvre de celle-ci en cohérence avec la politique académique de Formation Tout au Long de la Vie.

## **3- SITUATION ADMINISTRATIVE**

Le Conseiller en formation continue est mis à la disposition du Recteur et est affecté dans un Greta ou au niveau académique à la DAFCO ou au GIP FCIP. S'il est titulaire, il conserve son appartenance à son corps d'origine dans lequel sa carrière continue d'évoluer.

Après recrutement, il est d'abord en année probatoire, au cours de laquelle il bénéficie d'une formation en alternance d'adaptation à l'emploi ; durant cette période, l'agent titulaire demeure titulaire de son poste précédent.

A l'issue de l'année probatoire, un jury se prononcera sur la validation et l'intéressé fera l'objet d'une nouvelle délégation rectorale le confirmant dans la fonction de Conseiller en formation continue.

## **4- REMUNERATION**

Le Conseiller en formation continue bénéficie, en complément de son salaire, d'une indemnité, exclusive de toute autre rémunération, dont le montant est actuellement de 612,42 € brut par mois.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## ANNEXE 4

Saint-Denis, le

LE RECTEUR

à

- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Chef du SAIO
- Mesdames et Messieurs les IA-IPR et les IEN
- Mesdames et Messieurs les Proviseurs et Principaux
- Messieurs les Présidents de Greta
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des Centres d'Information et d'Orientation

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Délégation  
Académique à la  
Formation  
Continue

Affaire suivie par  
Marie-Claude  
GUYON  
Téléphone  
02 62 29 78 30  
Fax  
02 62 29 66 15  
Courriel  
dafco.secretariat  
@ac-reunion.fr

26, rue  
Pitel  
97490 Ste Clotilde  
Ile de La Réunion

Site internet  
www.ac-reunion.fr

### NOTE D'INFORMATION

#### CONCERNANT L'AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DERNIERE PAGE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour le recrutement de Conseiller en Formation Continue, votre avis est demandé sur le dossier de candidature. La présente note a pour objet de vous permettre d'apprécier les candidatures émanant de personnels de votre établissement en fonction des missions qui sont celles de Conseillers en Formation Continue :

Qu'ils soient en poste au Rectorat (DAFCO ou GIP FCIP) ou dans les GRETA, les CFC ont une activité qui s'organise autour de :

- L'analyse de l'environnement économique et social et des besoins de formation d'adultes dans cet environnement,
- La négociation de projets avec les partenaires publics et privés,
- La conception de nouveaux dispositifs de formation ou de modes d'organisation de l'offre mieux adaptés, de nouvelles formes de pédagogie,
- L'animation interne au système éducatif pour la bonne mobilisation des acteurs, le suivi et l'évaluation des opérations,
- La promotion de l'offre de l'Education Nationale,
- Le conseil en formation auprès des divers partenaires.

Je vous serais donc obligé de veiller tout particulièrement à exprimer clairement votre avis et votre évaluation et à souligner, dans vos avis favorables, les qualités et compétences des candidats correspondant à celles exigées des CFC et de leur capacité à accompagner les évolutions de la formation professionnelle dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV).

Je sais l'intérêt que chacun d'entre vous porte à la Formation Tout au Long de la Vie, enjeu essentiel pour notre académie dans le cadre de la mission dévolue à l'Education Nationale pour accroître et développer les compétences professionnelles des salariés et des demandeurs d'emploi.

Je vous fais donc confiance pour attacher le plus grand soin à distinguer, parmi les candidatures qui seront soumises à votre appréciation, celles qui seront susceptibles de renforcer le plus efficacement le réseau de la Délégation Académique, dans les GRETA comme à la DAFCO et au GIP FCIP.



Pour le Recteur et par délégation,  
le Secrétaire Général

Eugène KRANTZ